



Au courant de la Chute

Printemps/Été 2026

P. 2
Conseil municipal

P. 3 à 5
Direction générale

P. 6 à 8
Urbanisme/Environnement

P. 9 à 19
Loisirs/culture

P. 20-21
Associations de lacs

P. 22-23
Saviez-vous?

P. 24
Nous joindre





Conseil municipal

Normand St-Amour, maire,
st-amour.normand@chute-saint-philippe.ca
(819) 585-3397 poste 223

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'été s'installe tranquillement à Chute-Saint-Philippe, et avec lui, une belle effervescence se fait sentir partout dans notre communauté. C'est toujours un plaisir de constater à quel point notre municipalité évolue grâce à l'implication de chacun.

Plusieurs projets importants prennent forme et viennent enrichir notre milieu de vie. L'ouverture de la bibliothèque marque une étape significative pour l'accès à la culture et au savoir. Du côté des infrastructures sportives, la nouvelle patinoire devient un véritable lieu rassembleur, et les projets à venir, dont l'aménagement d'un gym ainsi que de nouveaux terrains multisports, promettent d'offrir encore plus d'occasions de bouger et de se retrouver, été comme hiver.

Cette vitalité, nous la devons en grande partie à vous. Votre participation aux activités, votre présence lors des événements et l'engagement remarquable de nos bénévoles font toute la différence. Vous êtes le cœur de cette communauté dynamique et vivante.

Je tiens également à souligner le travail soutenu de nos employés municipaux. Leur dévouement et leur professionnalisme contribuent chaque jour à faire avancer ces projets et à offrir des services de qualité à l'ensemble de la population.

Merci à toutes et à tous de contribuer, chacun à votre façon, à faire de Chute-Saint-Philippe un milieu de vie dont nous pouvons être fiers.

Au plaisir de vous croiser au détour d'une activité estivale!

Normand St-Amour





Direction générale

Éric Paiement, directeur général
dg@chute-saint-philippe.ca
(819) 585-3397 poste 222

Chères citoyennes, chers citoyens,

Alors que nous tournons la page sur la saison hivernale, je tiens à prendre un moment pour souligner le travail accompli au cours des derniers mois.

L'hiver impose chaque année son lot de défis, tant sur le plan opérationnel que sur le plan administratif. Dans ce contexte, je souhaite d'abord remercier l'ensemble des employés municipaux pour leur engagement, leur professionnalisme et leur capacité d'adaptation. Que ce soit sur le terrain ou au bureau, chacun a contribué à assurer la continuité des services et à répondre aux besoins de la population avec rigueur et efficacité.

Je tiens également à souligner la collaboration soutenue des membres du conseil municipal. Les échanges constructifs et la volonté commune de faire avancer les dossiers dans l'intérêt de la collectivité sont essentiels à une saine gestion municipale.

Enfin, je souhaite remercier les citoyennes et citoyens pour leur compréhension et leur collaboration, particulièrement lors des périodes plus exigeantes, que ce soit en lien avec les conditions hivernales ou les ajustements nécessaires dans la prestation de certains services.

Avec l'arrivée de la saison estivale, plusieurs projets et travaux prendront forme sur notre territoire. Cette période sera, comme toujours, synonyme d'action et d'amélioration continue de nos infrastructures et de nos services. Nous poursuivrons nos efforts afin de répondre aux priorités du milieu, dans une approche responsable et durable.

Soyez assurés que l'ensemble de l'organisation municipale demeure mobilisé à offrir des services de qualité et à travailler dans l'intérêt de notre communauté.

Pour tous renseignements généraux, nous vous invitons à rester informé via le site internet de la municipalité et sa page Facebook. Toutes les communications utiles à la vie des citoyennes et citoyens de la municipalité s'y retrouvent.

Cordialement.

Eric Paiement

Mesures d'urgence

DIGUE MORIER – BARRAGE KIAMIKA

Au moment d'écrire ces lignes, l'état de la digue et des autres ouvrages de retenue demeure inconnu, malgré les informations véhiculées par les ministères propriétaires et responsables. Nous poursuivons nos démarches afin d'obtenir des réponses claires et satisfaisantes. Il est difficile de comprendre que ces infrastructures soient présentées comme sécuritaires, considérant l'événement de décembre 2023 ainsi que l'effondrement récent de la passerelle du barrage.

MESURES D'URGENCE

Malgré tout, nous continuons de bonifier notre plan des mesures d'urgence afin d'être prêts en cas de déploiement. La connaissance de notre territoire demeure un atout important et nous restons à l'affût de toute situation potentiellement dangereuse. Soyez assurés que vous serez informés si une vigilance est requise, sans jamais créer d'inquiétude inutile ni nuire à la crédibilité de nos communications.

Afin de permettre à la municipalité de vous joindre rapidement en cas de sinistre réel ou imminent, nous utilisons le système d'alerte de masse CITAM. Il est essentiel de vous y inscrire via le site internet de la municipalité.

Nous rappelons également qu'en situation d'urgence ou de catastrophe naturelle, les équipes de secours pourraient tarder à intervenir. Vous êtes donc le premier responsable de votre sécurité. La meilleure préparation passe par un plan familial d'urgence :

- Ayez en tout temps une trousse d'urgence pour subvenir aux besoins essentiels de votre famille pendant 3 jours (72 heures), placée dans un endroit accessible et vérifiée chaque année (piles, eau, aliments);
- Dressez une liste de contacts d'urgence (famille, école, garderie, municipalité, etc.);
- Établissez un plan d'évacuation avec un lieu de rassemblement et pratiquez-le;
- Assurez-vous de savoir comment couper l'eau et l'électricité;
- Planifiez un itinéraire d'évacuation ainsi qu'un trajet alternatif;
- Faites l'inventaire de vos biens (preuves d'achat, photos) et conservez ces documents, ainsi que vos polices d'assurance, dans un lieu sûr à l'extérieur de votre domicile;
- Vérifiez vos couvertures d'assurance habitation et automobile et demandez des confirmations écrites.

Articles essentiels pour la trousse d'urgence :

- * Eau potable (6 litres par personne);
- * Nourriture non périssable (minimum 3 jours);
- * Ouvre-boîte manuel;
- * Radio à piles (avec piles de rechange);
- * Lampe de poche ou frontale (piles de rechange ou manivelle);
- * Briquet ou allumettes et chandelles;
- * Papier de toilette;
- * Trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, pansements, compresses, ciseaux, etc.).

Travaux publics

TRAVAUX PUBLICS – BILAN DE LA SAISON HIVERNALE ET PERSPECTIVES ESTIVALES

La saison hivernale qui se termine aura été marquée par une saison très longue, des conditions variables, alternant entre épisodes de neige soutenue, redoux et périodes de gel. Ces variations ont demandé une vigilance constante et une capacité d'adaptation soutenue de la part de l'équipe des travaux publics.

Au cours des derniers mois, nos équipes ont assuré le déneigement et le déglçage du réseau routier municipal de façon régulière afin de maintenir des conditions de circulation sécuritaires. Les opérations d'épandage d'abrasifs et de sel ont été réalisées en fonction des conditions climatiques.

Nous tenons à souligner l'engagement et la disponibilité de nos employés, qui ont répondu présents, souvent dans des conditions exigeantes et à des heures atypiques, afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers.

Avec l'arrivée du printemps, la période de dégel entraîne son lot de défis. Nous invitons les citoyens à faire preuve de prudence sur certaines routes où les conditions peuvent être plus fragiles. Les inspections du réseau sont en cours afin d'identifier les secteurs nécessitant des interventions. Un premier nivelage superficiel des chemins pour effacer autant que possible les traces laissées par l'hiver aura été effectué sur l'ensemble des chemins de gravier et sera fait plus en profondeur aussitôt que les chemins auront séché davantage. Aussi, une première tournée de réparation des nids de poule avec un type d'asphalte froide a été effectuée, le temps que le plan d'asphalte chaude ouvre pour l'été.

Au cours de la saison estivale, plusieurs travaux sont prévus, notamment :

- L'entretien et la réfection de certaines portions du réseau routier;
- Le nivelage et l'ajout de matériaux granulaires sur les chemins non pavés;
- Le nettoyage des fossés sur environ 2200 mètres linéaires pour l'amélioration du drainage;
- L'entretien et remplacement d'une douzaine de ponceaux et des infrastructures municipales;
- La poursuite des travaux d'entretien des espaces publics.

Ces interventions visent à maintenir et améliorer la qualité de nos infrastructures, dans une optique de sécurité, de durabilité et de qualité de vie pour l'ensemble de la population.

Nous remercions les citoyens pour leur collaboration et leur compréhension tout au long de l'année, particulièrement lors des opérations hivernales et des travaux à venir.

La Municipalité demeure engagée à offrir des services efficaces et à répondre aux besoins de la communauté.



Urbanisme et environnement

Julie Despaties, officier en bâtiment et à l'environnement
urbanisme@chute-saint-philippe.ca
(819) 585-3397 poste 224

Bonjour, chers citoyens, citoyennes

Je me présente Julie Despaties urbaniste à la municipalité de Chute-Saint-Philippe depuis cet automne.

J'ai 20 années d'expérience dans ce domaine, et je suis ici pour travailler avec vous afin de mener à terme vos projets, de trouver des solutions et parfois vous dirigez vers les bons professionnels si nécessaire. Je vous offre mes services du lundi au vendredi sur une base annuelle! Au plaisir de se rencontrer et de vous accompagner. Travaillons ensemble!

SE SOUVENIR ANNUELLEMENT...

Un abri temporaire pour véhicule de toute sorte incluant tout engin motorisé tel que bateau, motocyclette, véhicule récréatif, roulotte, caravane, tracteur et autre, et un abri temporaire pour les accès piétonniers sont autorisés aux conditions suivantes :

- Ils doivent être installés seulement durant la période s'échelonnant entre le 1^{er} octobre d'une année et le 1^{er} mai de l'année suivante. Hors de cette période, la structure et la couverture doivent être entièrement démontées. Cependant, lorsque la structure n'est pas visible à partir d'un lac, d'une voie de circulation ou d'une allée véhiculaire, celle-ci pourra être conservée assemblée;
- Les abris temporaires ne doivent pas être situés dans le triangle de visibilité défini à l'article 8.7.3 du règlement de zonage # 139;
- Les abris temporaires ne doivent pas être utilisés à des fins d'entreposage permanent ou comme bâtiment accessoire;
- Les abris temporaires peuvent être installés dans les cours avant en respectant 3 mètres de marge de recul.

PRÉVOIR...

Aucune haie ou muret ne peuvent être implantés à moins de 60 centimètres de toute ligne d'emprise de rue. De plus, les haies doivent être entretenues de façon à ne pas empiéter sur le domaine public. La hauteur maximale des clôtures, murs ou haies est la suivante:

- un mètre de hauteur pour le triangle de visibilité et dans la cour avant;
- deux mètres pour le reste du terrain.



Urbanisme et environnement

Martine Latour, officier en environnement et bâtiment
environnement@chute-saint-philippe.ca
(819) 585-3397 poste 229

NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL SOUS LA RESPONSABILITÉ DES MUNICIPALITÉS

Depuis le 1^{er} mars 2026, les municipalités ont l'obligation de faire appliquer le «*Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations*», que nous nommerons simplement le «*Rmun*».

Ce nouvel encadrement réglementaire est désormais applicable pour les ouvrages situés dans les rives, les littoraux et les zones inondables. Outre les normes générales, le Rmun définit les activités assujetties au permis municipal, les modalités de réalisation et les interdictions selon le milieu visé.

À titre d'exemples, voici quelques-unes des activités qui sont encadrées par le Rmun lorsqu'elles sont situées dans un milieu hydrique et qui pourraient être assujetties à des normes plus sévères:

- ◆ la construction et la démolition
- ◆ les percées visuelles
- ◆ l'accès à un lac
- ◆ la gestion de la végétation
- ◆ les ponceaux
- ◆ les quais
- ◆ les abris à bateau, etc...

Il vaut mieux vous informer avant de commencer votre projet. N'hésitez pas à nous contacter. Il nous fera plaisir de vous orienter.

Au besoin, le **Rmun** peut être consulté en ligne : https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2025F/85828.pdf

Bon printemps à tous!

Martine Latour



LAVAGE DES EMBARCATIONS

N'oubliez pas que chaque embarcation nautique motorisée ou non doit être lavée avant d'embarquer sur un plan d'eau de la municipalité. La station de lavage municipale est située au 565 chemin des Voyageurs, est totalement gratuite et accessible 7 jours 24 heures et sera opérationnelle d'ici le 16 mai. De plus, après avoir lavé votre embarcation, vous obtiendrez un code vous permettant de débarrer les cadenas pour accéder aux plans d'eau par les descentes publiques.

Merci de considérer, tout comme nous, que le lavage de vos embarcations fait partie d'un premier geste crucial permettant la préservation de nos plans d'eau à Chute-Saint-Philippe.



VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

Le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2R22) oblige les propriétaires à vidanger leur fosse septique aux 2 ans pour les résidents permanents et aux 4 ans pour les villégiateurs. La municipalité, afin de

s'assurer du respect de ce règlement, exige que vous fassiez parvenir au bureau municipal une preuve (copie de la facture) que la vidange a bien été faite. Merci de votre collaboration.



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

La municipalité s'est doté d'un logiciel d'alertes et de notifications de masse pour rejoindre rapidement, massivement et efficacement ses citoyens.

Chaque personne inscrite choisit les alertes et notifications qu'elle souhaite recevoir, et aussi de la façon qu'elle veut les recevoir : appel téléphonique, messagerie texte et courriel.

En vous créant un compte, vous pourrez aussi modifier vos coordonnées et vos préférences.

Vous pouvez vous inscrire vous-même via notre site internet : www.chute-saint-philippe.ca sous Services aux citoyens / CITAM

ou vous pouvez appeler au 819 585-3397 poste 221 il nous fera plaisir de vous inscrire.

Merci de nous aider à vous rejoindre en cas d'alerte !

INSCRIVEZ-VOUS !

www.chute-saint-philippe.ca
ou 819 585-3397 poste 221



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

par 
CITAM

SOYEZ JOIGNABLE RAPIDEMENT PAR VOTRE MUNICIPALITÉ EN CAS D'ALERTE

Sortie printanière

SAMEDI LE
9 MAI



CHUTE-SAINT-PHILIPPE
AU SENTIER D'HÉBERTISTE

10H À 15H



Apportez votre lunch avec
un petit sac pour la cueillette.



Coût : 90 \$ par personne

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

IDENTIFICATION DES PLANTES ET MARCHÉ EN SENTIER

Nous débiterons par une marche
en sentier tout en identifiant les
plantes comestibles et médicinales
de notre forêt.



RETOUR ET DÎNE
Retour au point de départ
pour dîner ensemble.



ATELIER DE TRANSFORMATION
En après-midi, place à la
pratique ! Atelier de
transformation des plantes
cueillies.

Venez apprendre, récolter
et transformer les trésors
de notre forêt !

Avec une herboriste
d'expérience diplômée
depuis 10 ans.

Pour plus d'info et l'inscription : terragalherboriste@outlook.com
ou cell: 819 440 6471

Centre
des services scolaires
des Hautes-Laurentides
Québec

Inscription à Passe-Partout

Passe-Partout : un programme éducatif, à temps partiel, offert par le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides.

Le programme **Passe-Partout** est un service **gratuit** destiné aux **enfants de 4 ans** et à leurs parents. Symbolisant une « clé » vers la réussite scolaire, il permet d'apprivoiser le milieu scolaire avant l'entrée à la maternelle. C'est un passe-partout qui ouvre les portes de l'école.



Objectifs du programme

Le programme vise à favoriser le **développement global de l'enfant et sa réussite éducative**. Il offre de **l'accompagnement parental** à travers différents sujets entourant l'enfant de 4 ans, tels que la discipline positive, les émotions, le jeu libre et actif, etc. à travers 16 rencontres de 2 heures, de septembre à mai.

Trois types de rencontres sont offertes :

Parents	Enfants	Parents-Enfants
<ul style="list-style-type: none">• Approfondir ses connaissances sur le développement de l'enfant et autres sujets.	<ul style="list-style-type: none">• Se familiariser avec la routine, les locaux de la maternelle et l'école.	<ul style="list-style-type: none">• Vivre des moments privilégiés avec son enfant et créer des souvenirs.
<ul style="list-style-type: none">• Partager ses défis et échanger des trucs gagnants avec d'autres parents.	<ul style="list-style-type: none">• Développer les domaines physique, affectif, social, langagier et cognitif.	<ul style="list-style-type: none">• S'impliquer et participer activement au parcours éducatif de son enfant.
<ul style="list-style-type: none">• S'informer sur l'entrée à la maternelle.	<ul style="list-style-type: none">• Se faire de nouveaux amis dans son secteur.	<ul style="list-style-type: none">• Observer et accompagner son enfant en contexte éducatif.

Accueil

Les parents seront invités à une première rencontre d'information avant le début du programme.

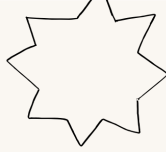
Modalités d'inscription

Admissibilité : l'enfant doit avoir **4 ans avant le 1^{er} octobre**.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Se présenter au **secrétariat de l'école** de votre secteur.
2. Apporter le **certificat de naissance original** de l'enfant (grand format).

Besoin d'information ? Contactez le **819 623-4114, poste 5471**.





Loisirs

Églantine Leclerc Vénuti,
responsable des loisirs et des communications
loisirs@chute-saint-philippe.ca
(819) 585-3397 poste 230

Bonjour à tous!

C'est avec une grande fierté que nous souhaitons remercier chaleureusement le Comité des loisirs ainsi que tous les bénévoles qui s'impliquent avec cœur pour faire de Chute-Saint-Philippe un milieu de vie aussi dynamique et rassembleur. Votre engagement, combiné à la belle participation des citoyens aux activités, crée une énergie contagieuse dont nous pouvons tous être fiers.

Plusieurs belles réalisations ont vu le jour récemment, et d'autres sont en voie de se concrétiser :

SKATEBOARDS POUR TOUS

En collaboration avec Loisirs Laurentides, la municipalité met à votre disposition des skateboards à emprunter gratuitement. Ce projet vise à rendre ce sport accessible à tous, petits et grands. Pour en profiter, il suffit de passer au bureau municipal pour récupérer les clés et les équipements nécessaires. Ce service est maintenant en fonction !

BIBLIOTHÈQUE

La nouvelle bibliothèque est maintenant ouverte! Ce nouvel espace culturel chaleureux devient un véritable lieu de rencontre, de découverte et de partage pour toute la communauté.

PATINOIRE ET MULTISPORTS

La nouvelle patinoire prend vie et s'inscrit comme un point central de nos activités sportives. À cela s'ajoute l'aménagement de nouveaux terrains multisports sur le site, qui permettront de diversifier les activités offertes en toutes saisons.

GYM (PROJET À VENIR)

Un projet de gym est également en développement afin d'offrir un espace de plus pour bouger, s'entraîner et adopter de saines habitudes de vie, ici même, chez nous. Ces projets témoignent de notre volonté collective d'offrir des infrastructures modernes, accessibles et adaptées aux besoins de notre population.

Merci à chacun d'entre vous de contribuer, par votre présence, votre implication et votre enthousiasme, à faire de Chute-Saint-Philippe une municipalité aussi vivante. Ensemble, continuons de bâtir un milieu actif, inclusif et inspirant!

Églantine Leclerc Vénuti.

YCAMP DE JOUR 2026

CHUTE-SAINT-PHILIPPE

5 à 12 ans

Du 29 juin au 14 août

De 7 h 30 à 17 h 30

Inscription du 29 avril au 20 mai

-En ligne au: www.chute-saint-philippe.ca (Qidigo)

-À la municipalité (sur les heures d'ouverture)

TARIFS POUR L'ÉTÉ

RÉSIDENT // NON-RÉSIDENT

*Un enfant qui fréquente l'école de Chute-Saint-Philippe est considéré comme résident

SERVICE
DE GARDE
INCLUS

Premier enfant

300 \$ / 400 \$

Deuxième enfant

260 \$ / 360 \$

Troisième enfant

220\$ / 320\$

Plus d'informations : 819 585-3397 p.230 // loisirs@chute-saint-philippe.ca

Suivez-nous



Photos Souvenirs



Soirée reconnaissance
des bénévoles



Inauguration de
la bibliothèque



Mardi café



Souper de
l'amitié



Halloween



Dépouillement de
l'arbre de Noël



*Nouvelle patinoire
Tournoi de hockey*



*Marché de
Noël*



Carnaval

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT



*Le village
rassembleur*

Le 9 mai

De 9h à 13h

Au garage municipal
(12 chemin Tranquille)

- * Distribution d'arbres
- * Distribution d'arbustes riverains
- * Collecte RDD
- * Kiosques sur l'environnement
- * Agents de la faune sur place
- * Tirage de plants et arbres fruitiers
- * Échange/don de semences, semis, plants



Ressources naturelles
et Forêts

Québec

Tout est offert gratuitement

Bienvenue à tous les citoyens de Chute-Saint-Philippe



*Le village
rassemble*



LA FÊTE AU VILLAGE

14 AOÛT

AU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL



PROGRAMMATION À VENIR

Soupers de l'amitié

Les 1^{er} mercredis du mois

Au sous-sol de l'église

17 h 30

(ouverture des portes à 17 h)



Places limitées (priorité aux 65 ans et plus)

65 ANS ET + : 10\$
AINSI QUE LEUR CONJOINT
64 ANS ET - : 15\$

Les mardis Café

Bonjour,

Une autre belle saison se termine le 12 mai 2026, et j'en profite pour remercier ce merveilleux groupe pour tous ces moments passés ensemble, toujours remplis de joie, de rires et d'énergie positive.


C'est un plaisir renouvelé de voir de nouveaux visages s'ajouter saison après saison. Il y a encore de la place pour toute personne souhaitant se joindre à nous et apporter ses idées.

Les mardis café reprendront en septembre 2026 (date à déterminer) et sont ouverts à tous ceux et celles qui souhaitent partager de bons moments en bonne compagnie, autour de jeux, à deux ou en équipe. L'âge n'a pas d'importance... y serez-vous?

Je vous souhaite à tous, chers Philichutiens(nes), une très belle saison estivale et au plaisir de vous retrouver en septembre!

Danielle Ferland

Responsable des Mardis Café
Conseillère siège no. 2



L'école Henri-Bourassa tient à remercier leurs précieux partenaires pour l'année 2025-2026.

Gentil donateur 25 \$: Massothérapeute Nicole Langlois

Grand donateur 50 \$: Miel Rustik

Donateur exceptionnel 75 \$: Transport André et Suzanne Prud'Homme

Donateurs chouchou 100\$: Entreprise Pitre, Échoppe 5, Club de motoneige l'Aiglon, Réparation mobile B.T.

La crème des donateurs : Restaurant Touti 200 \$, Notaires Paquette et Gagnon 250 \$, Max Isolation 500 \$

Merci également à la Boulangerie des Chutes et à Tim Hortons pour la campagne de financement, au Marché R.&D. St-Louis

pour la contribution aux diners macaroni ainsi qu'à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe pour la subvention de 3000 \$ (sorties et fête des finissants) et le prêt de l'église pour le film popcorn à Noël. Aux noms des enfants **MERCI!**

À l'année prochaine!



Ici, votre connexion prend tout son sens.

Avec la CTAL, vous choisissez un service de proximité, assuré par des travailleurs d'ici qui comprennent votre quotidien. En plus, vous profitez d'une connexion Internet fiable, stable et performante, pensée pour vous.

Votre confiance se reflète aujourd'hui dans plus de 12 000 foyers du territoire. Merci.

Nouveau dans la région ? Contactez-nous.

819 623-2825
info@ctal.ca
ctal.ca

C-tal
Coopérative de
télécommunication



Culture

Madeleine Sigouin,
responsable de la bibliothèque et de la culture
bibliotheque@chute-saint-philippe.ca
(819) 585-3397 poste 251

Bonjour chers abonnés de la bibliothèque de Chute-Saint-Philippe,

C'est le 31 janvier dernier, que la municipalité a officialisé l'ouverture de la bibliothèque dans les nouveaux locaux qui sont maintenant situés au 548 chemin des Voyageurs.

Nous sommes heureux de constater que l'ouverture de votre bibliothèque est appréciée des utilisateurs.

Nous avons mis à votre disposition une boîte à livres qui a été installée sur le mur face au stationnement situé sur la montée des Chevreuils. Toutefois, seuls les livres empruntés peuvent y être déposés. Nous vous invitons à glisser vos livres dans un sac de plastique avant le dépôt dans la boîte, et ce, dans le but d'éviter que les livres soient endommagés lors du dépôt.



Nous acceptons les dons de livres uniquement durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Toutefois, uniquement les livres de 2015 et plus récents seront acceptés.

Les livres endommagés seront refusés.

Nous vous remercions de votre compréhension et avons hâte de vous rencontrer!

Bienvenue dans votre bibliothèque !

Les heures d'ouverture sont :
Mercredis et vendredis :
de 10 h à 12 h et de 13 h à 20 h
Samedis : de 9 h à 13 h



Bibliothèque de Chute-Saint-Philippe

Journée dédicace

Samedi 30 mai

9 h 30 à 13 h



**Extrait d'histoire racontée
avec animation (marionnette)**

**2 présentations
soit à 10h15 et 11h30**

INFORMATION

MADELEINE SIGOUIN

BIBLIOTHEQUE@CHUTE-SAINT-PHILIPPE.CA

Associations de lacs

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC ROCHON

Carte de navigation adaptée à notre plan d'eau
Suite au mandat de l'AGA, COBALI a produit une carte de navigation pour le lac Rochon afin de sensibiliser les riverains et les visiteurs aux impacts de la navigation de plaisance et aux bonnes pratiques nautiques adaptées au contexte de notre plan d'eau. Celle-ci sera installée aux deux rampes de mise à l'eau. COBALI nous en fera la présentation lors de l'AGA du 25 juillet 2026.



Assemblée générale annuelle
Samedi le 25 juillet 2026 de 9 heures à midi
Salle des loisirs à l'arrière de
l'Hôtel de Ville Chute-Saint-Philippe

Le privilège d'être installé en rive s'accompagne d'une responsabilité envers le lac et ses espèces vivantes.
Soyons solidaires !

**INSCRIPTION
DES MEMBRES
DÈS MAINTENANT***

*Tirage en juin parmi les membres inscrits

DEVIENS MEMBRE

Propriétaires, copropriétaires, amis et familles des Lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant peuvent être membre de LACCPV. Plusieurs inscriptions par adresse sont possibles.

- Avantages exclusifs** comme des rabais et différents concours
- Activités annuelles** dont la petite pêche avec cadeaux de participation

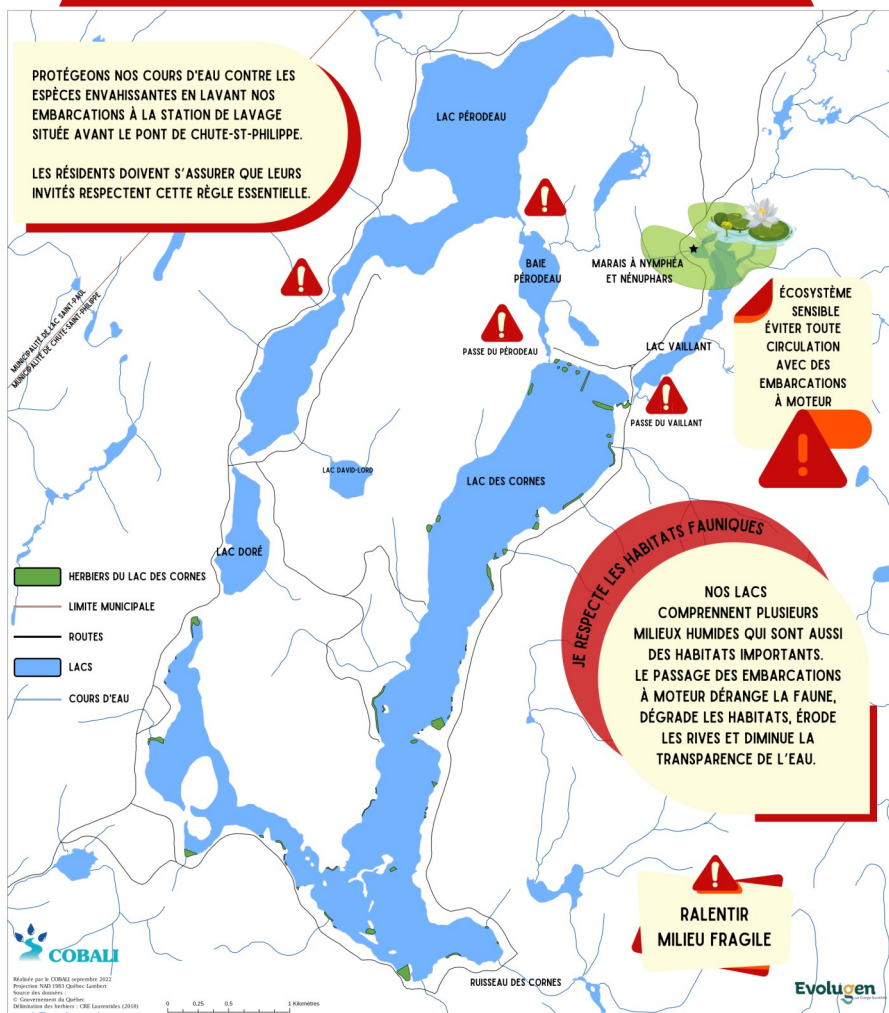
- Ensemencement** des lacs et surveillance de la **qualité de l'eau**
- Promouvoir et sensibiliser pour la **protection de notre environnement**

Différentes ressources sont disponibles sur le [siteweb](http://www.lacppv.com)

Assemblée générale annuelle
le samedi 5 septembre 2026

www.lacppv.com
abonne-toi à l'infolettre

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DES LACS DES CORNES, PÉRODEAU ET VAILLANT DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE



CODE D'ÉTHIQUE ET RÈGLES DE SÉCURITÉ SUR L'EAU

TOUTE EMBARICATION DOIT NAVIGUER À UNE VITESSE ADÉQUATE AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES PASSAGERS ET DES AUTRES UTILISATEURS DU PLAN D'EAU AINSI QUE POUR LIMITER SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, QUI SE FAIT, ENTRE AUTRES, PAR LA PRODUCTION DE VAGUES ÉRODANT LES RIVES. LORS DE L'UTILISATION DE VOTRE EMBARICATION, IL EST IMPORTANT DE :

- 1 NAVIGUER À FAIBLE VITESSE (MOINS DE 10 KM/H) LORSQUE VOUS ÊTES À MOINS DE 30 MÈTRES DE LA RIVE.
- 2 RÉDUIRE LA VITESSE DANS LES BAIES HERBEUSES LORSQUE L'EMBARICATION NAVIGUE DANS UN SECTEUR D'UNE PROFONDEUR DE 0 À 3 MÈTRES.
- 3 CIRCULER LE PLUS LOIN POSSIBLE (AU MOINS 30 MÈTRES) DES BAINEURS, PÊCHEURS, AUTRES EMBARICATIONS NON MOTORISÉES ET DES ANIMAUX SAUVAGES.



Information générale

Brigitte Bélanger, réceptionniste
reception@chute-saint-philippe.ca
(819) 585-3397 poste 221

Saviez-vous?

FEUX DE CAMP ET DE BRÛLAGE

Le règlement # 329-2026 vient d'être adopté. Vous pouvez le consulter ici : <https://www.chute-saint-philippe.ca/fr/vie-municipale/reglements-et-politiques/> sous *Sécurité publique*.

En bref, les principaux changements sont :

- * La RSICHL émet les permis.
- * Les feux dans un foyer muni d'un pare-étincelles, avec certaines conditions à respecter, sont autorisés sans permis.
- * Les feux à ciel ouvert, incluant les feux de camp, nécessitent un permis.
- * Les dimensions du feu à ciel ouvert ne doivent pas excéder un diamètre de 1 mètre (3 pieds) et une hauteur de flammes de 1 mètre (3 pieds).
- * Aucun feu n'est permis si les vents dépassent 20 km/h.
- * La durée du permis est modifiée : le maximum de 8 jours consécutifs n'est plus, vous pouvez le demander pour la période voulue.
- * Les grands feux d'artifice et les pièces pyrotechniques à effets théâtraux nécessitent un permis.



Le formulaire de demande de permis est disponible ici : <https://www.chute-saint-philippe.ca/fr/services-aux-citoyens/demande-de-permis/> sous *Permis de feu*.

Pour toute question, contactez la Régie au 819 585-9155 ou via administration@rsichl.ca

DATE SÉANCES DU CONSEIL

11 mai, 8 juin, 13 juillet,
24 août, 14 septembre, 13 octobre,
9 novembre, 14 décembre

PROCHAINES DATES DE VERSEMENT DE TAXE

11 mai, 30 juin, 19 août, 8 octobre

VENTE DE GARAGE

16-17-18 mai et 25-26 juillet
et 5-6-7 septembre

COLLECTE D'ENCOMBRANTS

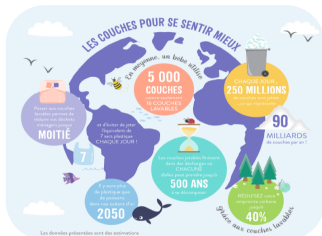
dépôt permis une semaine avant la collecte
17 mai et 6 septembre



Information générale

Manon Taillon, secrétaire-trésorière adjointe
adjoint@chute-saint-philippe.ca
(819) 585-3397 poste 225

Saviez-vous?



SUBVENTION COUCHES LAVABLES ET PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELS DURABLES

Depuis quelques années, le conseil municipal a instauré un programme de subvention pour des couches lavables pour enfants et pour des produits d'hygiène personnels durables.

Pour toutes les informations :

<https://www.chute-saint-philippe.ca/subvention-couches-lavables>

<https://www.chute-saint-philippe.ca/fr/services-aux-citoyens/subvention-produits-hygiene-personnels>



BORNES DE RECHARGE

La Municipalité de Chute-Saint-Philippe, en collaboration avec le TACAL, a procédé à l'installation de 2 nouvelles bornes de recharge publiques pour véhicules électriques. Ce qui porte un total de 4 bornes disponibles sur notre territoire. Les bornes sont situées :

au bureau municipal, 560 chemin des Voyageurs
et au Marché R&D St-Louis, 564 chemin du Progrès.



BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE NON AUTORISÉ

Pour éviter une facture de plus de 200 \$ (coût d'une collecte supplémentaire), il est essentiel que chaque bac noir demeure devant la propriété à laquelle il est attribué.

Vous voulez rendre service à votre voisin ? Diminuer le nombre d'arrêts du camion de la collecte ? Non.

Peu importe votre bonne raison, même si le nombre de levées est très inférieur au nombre de porte (vu les saisonniers), quand l'inspecteur de la RIDL observe un 2^e bac non autorisé devant une propriété, cela entraîne une facturation à la municipalité... qui vous sera ensuite transmise.

Évitons pertes de temps, frustrations et frais inutiles : chaque bac doit rester à sa propriété.

***Les roues et poignées doivent être orientées vers la résidence.



HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au vendredi : de 8h à 16h

Le bureau est fermé sur l'heure du dîner

HORAIRE DU BUREAU DE L'URBANISME

Du lundi au jeudi : de 8h à 16h

Le vendredi : de 8h à 12h

Fermé sur l'heure du dîner

POUR NOUS JOINDRE

560 chemin des Voyageurs
Chute-Saint-Philippe Qc J0W 1A0

Numéro de téléphone : (819) 585-3397

Numéro de télécopieur : (819) 585-4949

Adresse courriel : reception@chute-saint-philippe.ca

Site web : www.chute-saint-philippe.ca

Page Facebook : [Municipalité de Chute-Saint-Philippe](#)